

**Présentation aux membres de la délégation aux entreprises, le 18 juillet 2017,
par Mme Elisabeth Lamure, présidente,**

du bilan de l'action menée par la délégation depuis sa création fin 2014

C'est par une décision du 12 novembre 2014 que le Bureau du Sénat a créé la délégation sénatoriale aux entreprises. Depuis, notre délégation a progressivement pris sa place dans le paysage sénatorial. Elle se distingue par sa méthode de travail originale : aller régulièrement sur le terrain, à la rencontre des entrepreneurs, pour identifier leurs besoins et éclairer ainsi l'action du Sénat, au service de la croissance et de l'emploi dans les territoires.

En outre, en appui aux commissions permanentes, notre délégation apporte des éclairages différents : d'une part, elle développe une approche comparative pour faire valoir les bonnes pratiques identifiées à l'étranger ; d'autre part, elle fait réaliser des études pour analyser l'impact, pour les entreprises, de certaines dispositions législatives, en amont de leur adoption.

Ces spécificités de notre délégation se sont concrétisées dans les actions menées depuis bientôt trois ans. J'ai tenu aujourd'hui à vous en présenter le bilan, à la veille du renouvellement de la moitié de notre assemblée.

**1er POINT : NOS RENCONTRES AVEC LES ENTREPRISES DANS LES
TERRITOIRES**

En moins de deux ans et demi, la délégation a effectué une quinzaine de déplacements dans les départements et rencontré ainsi plus de 300 entrepreneurs : en Vendée, dans la Drôme, le Rhône, l'Hérault, en Seine-et-Marne, dans le Pas de Calais, le Bas-Rhin, le

Nord, à Paris, en Saône-et-Loire, en Corrèze, dans les Hautes-Alpes, dans l'Aube, dans le Finistère et dans les Côtes-d'Armor. Elle se rendra aussi en Guyane en septembre, le déplacement prévu pour mars dernier ayant été reporté en raison des mouvements sociaux.

Emmenée par Olivier Cadic, notre délégation s'est par ailleurs rendue à Londres en avril 2015 afin de comparer l'environnement des entreprises de part et d'autre de la Manche. Elle s'est également rendue à Hambourg, port devenu porte de la Chine en Europe, encore méconnu des entreprises françaises, et elle a visité le port du Havre le 29 juin dernier.

Je remercie encore chacun de ceux, parmi vous, qui ont accueilli la délégation dans leur département. Vous avez pu, comme moi, constater que les entrepreneurs que nous rencontrons sont extrêmement sensibles à la démarche de la délégation : ils sont satisfaits d'être enfin écoutés par « Paris ». Les tables rondes sont l'occasion pour eux d'une expression libre, souvent sans concessions : l'expérience montre que cela permet de faire émerger les points de blocage les plus saillants pour les entreprises. Plusieurs rapports d'information ont tiré le bilan de ces échanges ; un dernier récapitulant les déplacements de l'année écoulée paraîtra bientôt.

2ème point : DES INITIATIVES AU SERVICE DE LA SIMPLIFICATION POUR LES ENTREPRISES

Sur le fondement de ces remontées de terrain et conformément à sa mission, notre délégation s'est d'emblée concentrée sur la nécessaire simplification de la vie des entreprises. Elle a demandé un débat en séance publique, qui a eu lieu au Sénat le 10 juin 2015, pour faire un bilan de l'application de la circulaire du Premier Ministre du 17 juillet 2013, circulaire qui prévoit qu'un projet de texte réglementaire créant des charges pour les entreprises ne peut être adopté que s'il est accompagné d'une simplification correspondante.

Nous sommes plusieurs à avoir ensuite déposé deux textes en décembre 2015 destinés à faciliter la vie des entreprises : une proposition de loi constitutionnelle (n° 214) visant à favoriser la simplification législative et une proposition de résolution (n° 215) tendant à favoriser la simplification réglementaire.

Dans cet esprit, au long de l'année 2015, nous avons également déposé des amendements au projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dit « Macron »), au projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi (dit « Rebsamen »), et au projet de loi de finances rectificative pour 2015. Afin de contribuer au débat sur le projet de loi « travail » en mai 2016, la délégation a interrogé les entrepreneurs qu'elle avait rencontrés, via un questionnaire en ligne ; les résultats de ce questionnaire, ainsi que les enseignements des auditions menées par notre collègue rapporteure, Annick Billon, ont conduit notre délégation à adopter un rapport d'information Droit du travail : ce dont les entreprises ont besoin. Ses préconisations ont donné lieu au dépôt de plusieurs amendements au projet de loi, visant notamment à simplifier le droit du travail. Elles restent d'actualité pour le prochain examen du projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social. Enfin, plusieurs d'entre nous ont également déposé des amendements au projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dit « Sapin 2 ») en 2016, dans le sens de la simplification des obligations nouvelles imposées aux PME.

La délégation a ensuite engagé un travail de fond sur les moyens de simplifier efficacement l'environnement administratif et normatif des entreprises. Pour cela :

- elle a fait réaliser une étude, par la division de législation comparée du Sénat, sur la simplification dans d'autres pays déjà avancés dans cette voie ;

- elle a organisé, le 12 mai 2016, une matinée d'études de droit comparé sur la simplification du droit avec le Conseil d'État et la Société de Législation Comparée ;

- elle a fait plusieurs déplacements, à l'automne 2016, en Allemagne, en Suède, aux Pays-Bas et à Bruxelles pour s'inspirer des bonnes pratiques des pays voisins et de l'Union européenne, en matière de simplification ;

- elle a finalement adopté en février 2017 un rapport relatif aux moyens d'alléger le fardeau administratif des entreprises pour améliorer leur compétitivité.

La délégation a également travaillé sur la façon de simplifier et faciliter la reprise et la transmission d'entreprise : elle a adopté en février 2017 un rapport d'information intitulé Moderniser la transmission d'entreprise en France : une urgence pour l'emploi dans nos territoires. Les préconisations de ce rapport de nos collègues Michel Vaspert et Claude Nougéin devraient prochainement prendre la forme d'une proposition de loi.

3ème point : UNE PROPOSITION DE LOI POUR DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE

Alertée régulièrement par les entrepreneurs sur les enjeux de l'apprentissage, notre délégation aux entreprises a organisé une table ronde au Sénat, dès le 1er octobre 2015, sur ce thème.

A la suite de nombreuses auditions, Michel Forissier et moi-même avons déposé une proposition de loi le 10 février 2016 visant à développer l'apprentissage comme voie de réussite. Plusieurs dispositions de cette proposition de loi ont été intégrées par voie d'amendements au projet de loi « travail », tel qu'adopté par le Sénat le 28 juin 2016.

4ème point : DES ÉTUDES POUR ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE

En appui à ses démarches, la délégation développe le recours aux études extérieures : c'est un moyen de bénéficier d'analyses expertes sur des sujets sensibles.

Afin d'étayer le débat au Sénat, nous avons fait réaliser des études comparatives franco-allemandes : en 2015, la délégation a confié à l'institut de recherche allemand IFO une étude comparant l'effet sur l'emploi des seuils sociaux en France et en Allemagne. Cette étude analyse les seuils sociaux comme un obstacle à la croissance de l'emploi en France. En 2016, elle a aussi confié à l'IFO une étude qui compare les pouvoirs et la représentativité des salariés dans l'entreprise en France et en Allemagne : cette étude a nourri les débats sur le projet de loi « travail » examiné au Sénat en juin 2016.

Par ailleurs, la délégation a fait réaliser des études nécessitant des compétences ou des données dont elle ne dispose pas : ainsi, soucieuse de mieux soutenir le développement de nos entreprises de taille intermédiaire (ETI), elle a fait réaliser en 2015, par l'IFOP, une enquête sur l'appréciation que portent les ETI sur le soutien des collectivités territoriales. Cette étude a été adressée à l'ensemble des élus locaux, qui peuvent s'y référer pour ajuster leurs pratiques.

La délégation a également fait réaliser, par le cabinet Atexo, une étude décrivant le contexte économique des nouvelles obligations légales en matière de vigilance des sociétés-mères et des entreprises donneuses d'ordre, quant aux dommages causés par leurs filiales : ceci devait permettre de préciser le champ d'impact des obligations découlant de cette proposition de loi, obligations que le Conseil constitutionnel a finalement censurées en mars 2017 en raison, justement, de leur défaut de clarté.

Enfin, tout dernièrement, la délégation a confié au cabinet Taj la réalisation d'une étude de l'impact, pour les entreprises, de la mise en œuvre prochaine du prélèvement à la

source de l'impôt sur le revenu. Ses résultats ont été présentés il y a quinze jours devant les membres de la délégation aux entreprises et ceux de la commission des finances ; nous espérons qu'ils éclaireront utilement nos prochains débats lors de l'examen de l'article du projet de loi d'habilitation qui prévoit le report d'un du prélèvement à la source.

5ème point : UN ÉVÉNEMENT

Accueillie par les entreprises lors de ses déplacements, la délégation aux entreprises a souhaité en retour célébrer l'entreprise au Sénat : elle a ainsi organisé une Journée des entreprises, qui a réuni au Sénat, le 31 mars 2016 et à nouveau le 16 mars 2017, près de 150 entreprises. Cette journée dédiée aux entrepreneurs est l'occasion de présenter l'action que mènent la délégation et, plus largement, le Sénat, en direction des entreprises. Elle permet aussi de célébrer l'innovation, de valoriser l'entreprise et d'encourager sa réussite.

6ème et dernier point : DES STAGES DE SENATEURS EN ENTREPRISE

Conformément à sa mission, la délégation vient de proposer aux sénateurs des stages d'immersion en entreprise. Nous avons conclu à cet effet une convention avec CCI France : nous pourrions ainsi nous appuyer sur le réseau des CCI pour faciliter la mise en contact entre sénateurs et entreprises. Pour des raisons déontologiques, il nous a paru plus prudent de ne pas offrir maintenant cette possibilité aux sénateurs renouvelables, à quelques mois des élections. Mais cette offre a vocation à être étendue aux sénateurs qui seront élus ou réélus en septembre prochain.

Voici le bilan de nos premières années de la délégation : il est riche et il me semble apporter la preuve de l'utilité de notre délégation. Notre lien avec le terrain nous permet d'être au contact direct des entreprises qui font vivre nos territoires et de porter leur voix dans l'hémicycle ; et les études que nous menons, soit sous l'angle comparatif, soit pour

évaluer l'impact des dispositions avant leur adoption, apportent une valeur ajoutée visible aux débats législatifs. Je remercie chacun d'entre vous pour la part qu'il a prise à l'action de la délégation et je formule des vœux pour que cette action puisse se prolonger et s'amplifier, au bénéfice de la croissance et de l'emploi dans notre pays.